

ALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, May 1974

Summary of the report dealing with the repercussions of
the energy situation on employment in the Community *

The Commission has approved a report on the repercussions of the energy situation on employment in the Community. The Council invited the Commission to draw up such a report at its meeting of 11 December 1973.

The report concentrates mainly on the issues which will arise over the next two years. It concludes that in the long-term it is the structure of employment rather than its level which will be the most affected as a result of the changes to be expected in the structure of prices and output due to higher oil prices. The structural employment problems are not expected to differ significantly in kind from those which exist at present although their scope will be more serious.

Structural changes are expected to be most evident in those sectors which use oil for power and heating, where oil is the fuel used by the final product such as the motor industry, and where oil is an essential raw material such as synthetic fibres. Here higher costs push up prices and reduce demand for the product which in turn reduces the demand for labour.

On the positive side, new employment opportunities will develop as demand for products and processes using alternative fuels or raw materials will expand. Higher oil prices make the exploitation of alternative energy sources within the Community more attractive and increased demand for investment goods such as nuclear plants and natural gas pipelines are already emerging.

Initial Impact

The first assessment by the Commission of the effect on employment of the energy crisis made in January foresaw a reduction of the growth rate of the Community's GNP by some 1 $\frac{1}{2}$ %. On this basis the decrease in the volume of employment was estimated at about 0.7%. The Commission now believes that the increase in overall unemployment rates might be contained to say, 0.3% or 0.4% as some of the reduction in employment takes the form of reduced hours of work.

As regards the short-term employment outlook, it is possible to distinguish two groups of countries:

- In Germany and the Benelux countries the impact of the energy situation seems to be rather limited as balance of payments prospects allow them to absorb the oil price increases without substantial difficulties in

.../...

the field of employment.

- There is more concern in Italy, the United Kingdom and Ireland where the difficulties resulting from the energy situation will be compounded -- in different ways for each country -- by the initial rates of inflation and the balance of payments situations. France and Denmark face similar preoccupations, but to a lesser extent.

Major Objectives

Both the short-term and long-term considerations indicate the need for joint action to mitigate the possible adverse effects of the energy situation on the employment situation. The report suggests that policies to protect and promote employment should have three major objectives: 1) the avoidance of self-defeating policies on trade and competition; 2) the spreading of the burden of any adverse employment repercussions of the energy situation and 3) the preparation of a new pattern of employment.

The report points out that four groups in particular may suffer as a result of the energy situation. Firstly, school-leavers may have greater difficulty in finding their first jobs. Secondly, migrant workers are usually employed in unskilled jobs with little security of tenure. Thirdly, older workers if they lose their jobs may spend long periods unemployed before finding alternative work. Fourthly, prospects of developing job opportunities for women may suffer a setback. The overriding policy regarding all these vulnerable groups must be to ensure that they do not bear an unfair share of the burdens of readjustment and the report makes a number of suggestions on how this aim could be achieved.

Community's role

The report says that the Community has a substantial role to play in support of the efforts undertaken by governments, industry and trade unions to deal with the employment repercussions of the energy situation. Many of the areas covered by the Community's social action programme are relevant in this connection but while this programme is being implemented, the following areas are of particular importance:

- Monitoring and forecasting of employment trends. Exchanges of information and views between national experts will be accelerated and the monitoring of sectoral developments will receive special priority.
- Vocational Training. The Commission considers that the common policy for vocational training should concentrate on such practical measures as assessment of training schemes and training needs especially in the weaker regions of the Community. The report also recommends increases in qualified staff, exchanges of experience in basic training and joint development work on teaching methods particularly in sectors where new skills are needed.
- Migrant workers and free movement of labour. The Commission is checking the application of Regulation 1612/68 where it lays down that dismissed intra-Community migrant workers have the right to stay in the host country and receive unemployment and social benefits until they find a new job. Improvement in the national and Community-wide systems for the placement of labour will also be promoted.

- Social Fund. The resources of the new European Social Fund are available to help in the development of such policies and the fund can deal with demands specifically resulting from the energy situation. The Commission feels that some priority should also be given in the allocation of the Fund's resources to those regions most affected by the energy situation.

Annexes

Three annexes set out: 1) the effects on employment in the different member states, 2) the effects of the energy situation on industrial production, and 3) recent statistics on primary energy consumption in the member states.

ALSMANDENS GRUPPE
PRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, mai 1974

Résumé du rapport sur les incidences de la situation
énergétique sur l'emploi dans la Communauté.*

La Commission a approuvé un rapport sur les incidences de la situation énergétique sur l'emploi dans la Communauté. C'est le 11 décembre 1973 que le Conseil a invité la Commission à présenter ce rapport.

Le rapport est surtout axé sur les questions qui se poseront au cours des deux prochaines années. Il conclut qu'à long terme c'est la structure de l'emploi plus que son niveau qui sera le plus profondément affectée en raison des changements qui devraient intervenir dans la structure des prix et de la production à la suite de l'augmentation des prix du pétrole. Les problèmes des structures de l'emploi ne différeront pas sensiblement en nature de ceux qui existent déjà, mais leur ampleur sera plus grande.

Les changements structurels les plus évidents se produiront dans les secteurs qui utilisent le pétrole comme source d'énergie ou de chauffage, ceux où le pétrole fournit le combustible du produit final, par exemple l'industrie automobile, ou encore ceux où le pétrole est la matière brute de la production, par exemple pour les textiles synthétiques. La hausse des coûts entraînera une hausse des prix et réduira la demande. Cette baisse de la demande se traduira par une diminution de la demande de main-d'oeuvre.

A l'actif du bilan, on peut noter que de nouvelles possibilités d'emploi apparaîtront à mesure que la demande de produits et de processus utilisant d'autres sources d'énergie et d'autres matières premières s'accroîtra. L'augmentation du prix du pétrole rend plus rentable l'exploitation d'autres sources d'énergie dans la Communauté. Par suite, l'accroissement de la demande de biens d'investissements, tels que les centrales nucléaires et les gazoducs, se fait déjà sentir.

Le premier choc

La première appréciation des incidences de la crise de l'énergie sur la situation de l'emploi faite par la Commission en janvier prévoyait une réduction du taux de croissance du PNB communautaire de 1,5 % environ. Sur cette base, la baisse du niveau de l'emploi serait voisine de 0,7 %. La Commission pense maintenant que l'augmentation générale du taux de chômage pourrait se maintenir entre 0,3 et 0,4 %, une partie de la réduction de l'emploi prenant la forme d'une diminution du nombre d'heures de travail.

./.

En ce qui concerne les perspectives d'emploi à court terme, on peut distinguer entre deux groupes de pays :

- en Allemagne et dans les pays du Bénélux, l'effet de la crise énergétique semble assez limité : la situation de la balance des paiements devrait permettre d'absorber les augmentations des prix des produits pétroliers, sans rencontrer de difficultés substantielles en matière d'emploi;
- il y a davantage lieu à inquiétude en ce qui concerne l'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande où les difficultés résultant de la situation dans le domaine de l'énergie s'ajouteront, de façon différente pour chaque pays, à celles tenant aux taux antérieurs d'inflation et à l'état de la balance des paiements. Des problèmes similaires se posent pour la France et le Danemark/à un degré moindre toutefois.
mais

Objectifs premiers

Qu'elles portent sur le long terme ou sur le court terme, les observations concluent à la nécessité d'une action commune pour atténuer les éventuels effets dommageables de la situation énergétique sur l'emploi. Le rapport suggère que les mesures destinées à protéger et à promouvoir l'emploi servent à atteindre les trois grands objectifs suivants :

1. éviter des mesures autodestructrices en matière de commerce et de concurrence;
2. étaler la charge de la situation énergétique sur l'emploi et
3. préparer l'apparition d'une nouvelle structure de l'emploi.

Le rapport souligne que quatre catégories de personnes seront particulièrement exposées aux conséquences de la situation énergétique : en premier lieu, les jeunes qui quittent l'école peuvent avoir de plus grandes difficultés à trouver un premier emploi; en second lieu, les travailleurs migrants qui sont surtout employés à des travaux non spécialisés où la sécurité de l'emploi est faible; en troisième lieu les travailleurs âgés qui, en cas de perte d'emploi, risquent d'être longtemps au chômage avant de trouver un nouvel emploi, enfin, en quatrième lieu, les femmes dont les perspectives d'emploi risquent de diminuer. La ligne générale à l'égard de ces catégories vulnérables doit tendre à faire en sorte qu'elles ne supportent pas une part inéquitable de la charge de réajustement et le rapport présente ensuite un certain nombre de suggestions sur la manière de réaliser ces objectifs.

Le rôle de la Communauté

Le rapport indique que la Communauté a un rôle substantiel à jouer pour appuyer les efforts entrepris par les gouvernements, l'industrie et les syndicats en vue de remédier aux répercussions qu'aura la situation énergétique sur l'emploi. Nombre de domaines couverts par le programme d'action sociale sont touchés. Les domaines suivants seront d'une importance particulière durant la mise en oeuvre de ce programme :

- Observations et prévisions des tendances de l'emploi. Les échanges d'informations et d'opinions entre les experts nationaux seront accélérés et la surveillance de l'évolution dans les secteurs recevra une priorité spéciale.
- La formation professionnelle. La Commission estime que la politique commune de formation professionnelle devrait se concentrer sur les mesures pratiques comme l'appréciation des systèmes de formation et l'évaluation des besoins de formation, spécialement dans les régions les plus faibles de la Communauté. Le rapport recommande également un accroissement du nombre du personnel qualifié fourni, des échanges de données d'expérience en matière de formation de base et la collaboration pour la mise en oeuvre des méthodes et des techniques d'enseignement, notamment dans les secteurs où des qualifications nouvelles sont à développer.

- Travailleurs migrants et libre circulation. La Commission suit attentivement l'application du règlement no 1612/68 qui précise que les travailleurs licenciés originaires de la Communauté ont le droit de rester dans le pays d'accueil et d'y bénéficier des indemnités de chômage et autres prestations sociales jusqu'à ce qu'ils trouvent un nouvel emploi. L'amélioration des systèmes de placement de la main-d'oeuvre dans le cadre national ou communautaire devra également être encouragée.
- Fonds social. Les ressources du nouveau Fonds social communautaire sont disponibles pour aider au développement de toutes ces mesures et le nouveau fonds peut absorber des demandes d'assistance résultant spécifiquement de la situation énergétique. La Commission estime qu'une certaine priorité devrait aussi être accordée dans la répartition générale des ressources du fonds social aux régions les plus affectées par la situation énergétique.

Annexes

Trois annexes sont mentionnées :

1. les effets sur l'emploi dans les divers Etats membres,
2. les effets de la situation énergétique sur la production industrielle,
3. les statistiques récentes sur la consommation d'énergie primaire dans les Etats membres.